

# **Compte rendu de la séance**

## **du jeudi 16 décembre 2021**

Date de convocation 07/12/2021

Présents : Patrick BURATTO, Véronique CHERBOURG, Robert CINQ, Lydie DE ARRIBA, Stéphanie TWARDOWSKI, Victoria GOBLET, Aymeric GUIPAUD, Angélique LALLOT, Karine PHALIPPOU, Bruno PUTTO, Michel SOULET

Absents représentés : Robert ROUFFIAC par Robert CINQ

Excusés : Aurélien GOULIGNAC, Nathalie PLOUVIEZ

Secrétaire(s) de la séance: Karine PHALIPPOU

### **Ordre du jour :**

- Renouvellement du bail de notre locataire, fixation du loyer
- Décision modificative budgétaire pour augmentation de crédits
- Questions diverses

Avant d'entamer les délibérés, nous allons procéder au vote du secrétaire de séance.

Karine PHALIPPOU est élue à l'unanimité secrétaire de séance.

Il convient également d'approuver la rédaction du compte rendu de séance du 9 novembre 2021.

Pour : 12

Contre: 0

Abstention : 0

### **Délibérations du conseil :**

#### **Renouvellement du bail locatif de M. ASPE Jean-Louis ( DE 2021\_035)**

M. le Maire informe l'assemblée que la bail de M. ASPE Jean-Louis arrive à son terme le 31 décembre 2021.

Il convient aujourd'hui de proposer un renouvellement de son bail à compter du 1er janvier 2022 pour une durée de 6 ans reconductible tacitement ainsi que de fixer le montant du loyer.

Après discussion avec M. ASPE Jean-Louis, nous proposons d'arrêter le loyer à 300 € mensuel à compter du 1er janvier 2022.

Le loyer sera révisable chaque année en fonction de l'indice de référence des loyers (IRL) du 3ème trimestre 2021.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de renouveler le bail de M. ASPE Jen-Louis pour une durée de 6 ans reconductible tacitement à partir du 1er janvier 2022

- que le montant du loyer est fixé à 300 € mensuel et révisable chaque année au 1er janvier en fonction de l'IRL du 3ème trimestre 2021

- de donner autorisation au maire de signer tout document relatif au bail et à la révision des loyers.

Vote de crédits supplémentaires - Puybegon ( DE 2021\_036)

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2021, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

<b>FONCTIONNEMENT :</b>		<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
		<b>TOTAL :</b>	<b>0.00</b>
		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>INVESTISSEMENT :</b>		<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
2051	Concessions, droits similaires	-200.00	
21578	Autre matériel et outillage de voirie	200.00	
		<b>TOTAL :</b>	<b>0.00</b>
		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

La séance est clôturée à 20h55.